

Réunion du 03 janvier 2017 à 20 heures 30

Convocation en date du 24 décembre 2016.

Sont présents :

M. BECARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. GOMINON Jean-Marc, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick, M. PAGES Lilian.

Absente excusée : Mme LACASSIN Dominique.

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 heures 45.

Le procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2016 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

LOCATION SALLE des FÊTES

Après les travaux effectués pour l'amélioration de la salle des fêtes, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, décident de modifier la délibération en date du 12 août 2014 concernant les tarifs de location comme suit :

- pour les habitants et les associations de la commune, la location est gratuite été comme hiver.
- pour les personnes ou associations hors commune, la location sera de 130 € sans chauffage et 150 € avec chauffage.
- le dépôt d'une caution de 500 € sera exigé pour tous ainsi qu'une attestation d'assurance lors de la réservation de la salle auprès du secrétariat de mairie.
- Un état des lieux sera effectué à la remise des clés au loueur ainsi qu'à leur restitution.
- Toutes dégradations (matériel, vaisselle, bâtiment, environnement, etc....) seront portées à la charge du loueur.
- Les responsables nommés par le conseil municipal, à savoir, Messieurs CAZADE Jean-Pierre, TOUSSAINT Pascal et ROUSSEAU Philippe, sont chargés de l'application du règlement.

D'autre part, les réservations peuvent s'effectuer à toutes dates, mais les habitants et les associations de la commune sont prioritaires durant les six mois antérieurs à la date prévue de la location.

RÉVISION des LOYERS

Conformément au bail, il y a lieu de faire la révision du loyer du logement (bâtiment école à droite) occupé par M. COLLINI André, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, ont décidé d'appliquer la hausse de 0.06 % suivant l'indice de référence des loyers et fixent ce montant à 402.20 € au 1^{er} janvier 2017.

En ce qui concerne le logement à Lapujolle de M. et Mme HARDUYA Franck, comme il s'agit d'un PALULOS, aucune augmentation n'est à réaliser.

FUSION du SMGAA avec d'autres syndicats

Après l'exposé de M. le maire sur l'arrêté inter-préfectoral (Gers, Landes, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques) n° 32-2016-12-08-0110 concernant le projet de fusion entre :

- le Syndicat Mixte d'Aménagement Adour et Affluents
- le Syndicat pour l'Aménagement de l'Estéous
- le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Lées et Affluents

Et en application de l'article L5212-27 du code général des collectivités locales, les conseils municipaux devant être consultés, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, ont décidé :

- de se prononcer en faveur de cette fusion
- de valider le périmètre proposé
- d'accepter le projet des statuts.

LOCATION de la CANTINE et du PRÉAU

En l'absence de Mme CAMICAS Anne-Marie, après étude des deux projets de reprise du local présentés par le maire et les adjoints qui avaient reçu les candidats, les membres présents du conseil municipal, à la majorité, ont décidé

- d'attribuer le local à Mme Chloé LUMEAU et M. Robin LAURET
- de fixer le loyer mensuel à 160 €
- de demander le paiement d'une caution de 160 €
- d'autoriser le maire ou les adjoints à signer le contrat de location et tous papiers afférents à cette décision
- d'établir un bail commercial saisonnier de six mois.

RÈGLEMENT des COLUMBARIUMS

Après discussion, il s'avère nécessaire de modifier l'article 18 du règlement des columbariums et jardins du souvenir comme suit :

« Il est interdit aux familles et proches de placer, sur et à proximité des columbariums, des ornements funéraires.

La plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs est strictement interdite.

La dépose de fleurs artificielles ou naturelles se fera sur les emplacements prévus à cet effet »

QUESTIONS DIVERSES

Pour les diverses propositions d'investissement, il est demandé aux conseillers de faire établir des devis afin de pouvoir décider au mieux des nouvelles orientations de budget 2017.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. **BECARD** Nicolas

M. **BILLEPINTE** Thierry

Mme **CAMICAS** Anne-Marie

M. **DUCOURNAU** Marc

M. **FAUQUÉ** Olivier

Mme **GAYRIN** Laure

M. **GOMINON** Jean-Marc

M. **HARDUYA** Franck

M. **LABORDE** Patrick

M. **PAGES** Lilian

